

Réunion publique

Commune de Beine-Nauroy dans la Marne

3 mai 2011

De 18 à 20 heures

Compte-rendu synthétique

La première réunion publique de concertation sur le projet de reconstruction de la ligne de grand transport d'électricité s'est tenue le 3 Mai 2011 à 18H00 à la salle polyvalente de Beine-Nauroy.

Auparavant, de 14 heures à 17 heures, RTE a tenu dans cette même salle une permanence pour accueillir toute personne désireuse d'aborder des points plus personnels avec le maître d'ouvrage.

La réunion publique a rassemblé près d'une trentaine de participants, citoyens, représentants d'associations et élus locaux du territoire concerné.

Ouverture de la réunion et présentation du projet par RTE

A 18 heures 15, Jean-François SHERPEREEL, journaliste au quotidien régional L'Union, chargé de l'animation de la réunion, ouvre la séance. Après avoir laissé Francis PORTEVIN, adjoint au Maire de Beine-Nauroy, prononcer le mot d'accueil, il énonce les modalités du débat avant de présenter brièvement les personnes présentes à la tribune : René DAROQUE, garant de la concertation nommé par la Commission nationale du débat public (CNDP) et Vanessa CHOUQUET, chargée de la communication de RTE.

René DAROQUE, garant, rappelle les objectifs et les modalités de la concertation recommandée, tout en précisant sa totale indépendance vis-à-vis du maître d'ouvrage et sa mission de veille : veille sur la qualité de l'information communiquée à la population, veille à l'expression la plus large possible de tous pour éclairer au mieux les choix du maître d'ouvrage. Il émet enfin le souhait d'échanges libres se déroulant dans le calme et la sérénité, précisant que ces échanges sont enregistrés afin de publier sur le site internet du projet des comptes rendus fidèles à la réalité.

Puis Jean-François SHERPEREEL présente les différents membres de l'Equipe Projet : Jean-Louis CARLIER, Directeur de Projet, « *spécialiste des lignes et par ailleurs élu local chargé du développement durable dans une commune du Nord* », Virginie QUINTREL, ingénieur environnement chargée de la concertation et Grégoire LEFEVRE, ingénieur chef de projet.

Jean-Louis CARLIER présente ensuite RTE et ses missions de service public avant d'expliquer les caractéristiques et fragilités du réseau de transport d'électricité régional. Puis il détaille la solution proposée - construction d'une ligne 400 000 volts à 2 circuits entre Charleville-Mézières et Reims en remplacement de la ligne existante – et ses enjeux en termes d'accompagnement du développement du territoire et d'amélioration de l'insertion paysagère du futur ouvrage.

Virginie QUINTREL commente un film présentant le survol de la ligne 400 000 volts existante entre les postes électriques de Lonny, Seuil et Vesle, en insistant sur les divers enjeux environnementaux traversés ou approchés par l'ouvrage aujourd'hui : habitat, vallées, terres agricoles, forêts... Ce film met en valeur les territoires traversés : la vallée de la Sormonne, les crêtes préardennaises, la champagne humide puis la champagne crayeuse.

Jean-Louis CARLIER revient sur les enjeux de la concertation engagée à l'occasion de ces réunions publiques : cadre réglementaire et principales étapes jusqu'à la mise en service de l'ouvrage et la dépose de la ligne existante. « *Le projet se déroulera en 4 années de concertation et 2 ans de travaux* ». Le directeur de projet RTE insiste notamment sur les différents temps d'échanges organisés pendant l'année 2011 : réunions publiques de mai et novembre, permanences en mairies....

Ensuite Jean-François SHERPEREEL passe la parole à Thomas ZANETTI, professeur à l'Institut d'Aménagement du Territoire, d'Environnement et d'Urbanisme de l'Université de Reims (IATEUR) qui présente les enseignements de l'étude socio-économique prospective réalisée sur le territoire du projet. Accroissement du nombre de logements, pression urbaine dans la région rémoise et le long des axes de communication (A34), projets de zones d'activités entre Reims et Charleville-Mézières sont évoqués.

Vers 19 heures, la réunion se poursuit par des échanges avec les participants.

Echanges avec les participants

L'animateur passe la parole à la salle.

Claude VIGNON, Maire d'Heutrégiville: « *Quels sont les différents financeurs de ce projet ?* »

Jean-Louis CARLIER : « *RTE finance intégralement ses projets. RTE est rémunéré par l'intermédiaire d'un tarif sur l'utilisation de son réseau, le TURPE (Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Electricité) dont le montant est fixé tous les trois ans par le Ministre chargé de l'Energie sur proposition de la Commission de Régulation de l'Energie* ». Ce tarif permet à RTE d'assurer ses missions d'exploitation, d'entretien, de maintenance et de développement du réseau.

Francis RENARD, Président de la Communauté de communes des Rives de la Suippe : « *On a tous en mémoire la tempête de 1999, pourquoi reconstruire la ligne en aérien ? N'est-il pas possible techniquement de mettre en souterrain cette ligne ?* »

Jean-Louis CARLIER explique les retours d'expérience suite à la tempête de 1999 : « *Aujourd'hui les ouvrages sont dimensionnés pour des vents bien supérieurs à ceux de la tempête de 1999* ». Il développe ensuite les deux difficultés majeures, techniques et financières, d'une reconstruction en souterrain.

Sur le plan technique, il rappelle qu'un câble électrique est un matériel « *de haute technologie très fragile* » et que la façon de construire, poser et entretenir une ligne entre en ligne de compte : « *En cas d'incident sur un câble souterrain, il faut compter une à plusieurs semaines de réparations ; sur une ligne aérienne, on peut intervenir beaucoup plus rapidement* ».

Il évoque ensuite d'autres difficultés techniques : la capacité de transit plus limitée d'un câble souterrain par rapport à un câble aérien et les problèmes de stabilité sur le reste du réseau 400 000 volts du Nord-Est de la France. « *Du fait du maillage du réseau 400 000 volts, la présence de liaisons souterraines au sein d'un réseau aérien peut créer des perturbations* » précise-t-il.

Sur le plan financier, Jean-Louis CARLIER rappelle que le projet consiste au départ à créer une deuxième liaison électrique 400 000 volts entre Charleville-Mézières et Reims. La solution proposée s'élève à 105 millions d'euros et permet de supprimer la ligne existante après avoir construit la nouvelle ligne aérienne en 2 circuits. Si l'on construit la nouvelle ligne en souterrain en laissant en place la ligne existante, le coût s'élève à 350 millions d'euros « *sans aucun avantage environnemental et paysager puisqu'il faudrait garder la ligne existante. Pour supprimer la ligne existante, il faudrait construire deux nouvelles liaisons souterraines ce qui représente un coût prohibitif d'environ 700 millions d'euros* ».

L'animateur Jean-François SHERPEREEL complète la question : « *Pour ce projet, c'est le consommateur qui paie ou de l'argent a-t-il été mis de côté par RTE ?* »

Jean-Louis CARLIER explique qu'au final, c'est le consommateur qui paie : « *Il y a sur sa facture une ligne qui concerne l'acheminement de l'électricité. S'il fallait multiplier par 3 ou par 7 les investissements sur ce projet, in fine cela se répercuterait sur la facture des usagers.* »

Jean-Marie SONI, association Vigilance Nature Champardennaise : « *Est-il possible techniquement, en restant à un seul circuit, d'augmenter simplement la section des lignes actuellement accrochées ?* ».

Jean-Louis CARLIER confirme que cette option a été étudiée, elle permettrait de passer d'une capacité de transit de 1500 MW à 1800 MW. « *Mais cela ne résout pas le problème de sécurité d'alimentation du poste de Vesle. Nous n'aurions toujours que deux liaisons (une venant du nord, l'autre du sud) posant des difficultés d'entretien, un risque de panne... De même, les problèmes des chutes de tension ne seraient pas solutionnés* ».

Plus concrètement se pose aussi le problème de la réalisation d'un tel chantier : « *La période de consignation pour entretenir la ligne actuelle est d'environ 2 semaines en été. Pour changer les câbles sur 80 km, il faut 10 à 12 semaines de travaux ; il faudrait donc 4 à 6 ans pour changer les câbles de la ligne Lonny-Seuil-Vesle* ».

RTE rappelle ensuite que l'arrivée de production d'énergies renouvelables sur le territoire, notamment dans les Ardennes, entraîne une augmentation importante du transit sur la ligne : le seuil de 1800 MW offert par les nouveaux câbles serait rapidement atteint.

L'animateur précise : « *Quelle est la durée de vie de l'ouvrage que vous envisagez de construire ?* »

Jean-Louis CARLIER évoque l'importance du bon entretien des ouvrages électriques permettant de les exploiter pendant plus de 50 ans, « *certaines lignes étant presque centenaires* ».

« Et la ligne actuelle a été construite quand ? »

Jean-Louis CARLIER : « *Dans les années 1970. A l'époque, les choix techniques de construction étaient plus limités ; aujourd'hui la ligne est largement rentabilisée, donc la reconstruire n'est pas un problème.* »

Jean-François SHERPEREEL anticipe une question de la salle : « *Il y a des associations foncières dans la salle. On va peut-être évoquer, les remembrements, les échanges de terre ? Les deux tracés seront-ils très proches, ou très éloignés, entre l'ancien et le nouveau ?* »

Virginie QUINTREL de RTE rappelle qu'« *aujourd'hui, on ne sait pas où se positionnera le nouveau tracé.* »

« Et si on reprenait le tracé de la ligne actuelle ? Ça réduirait les impacts ? »

Virginie QUINTREL admet que la ligne actuelle s'intègre relativement bien dans l'environnement. « *Ceci étant, il est toujours possible de trouver des gains au niveau environnemental : on a parlé de quelques points de proximité par rapport à l'habitat, points que l'on peut améliorer. On travaille aussi avec les associations pour voir les opportunités de reprendre le tracé existant ou au contraire de l'éviter pour préserver la biodiversité. Aujourd'hui, il y a matière à travailler pour améliorer l'existant* ».

Francis Renard, Communauté de communes des Rives de la Suippe : « *Les transformateurs vont-ils être changés ? Faudra-t-il agrandir les postes ? Sur le plan des supports qui traversent notre commune, y en aura-t-il toujours autant ? Ca intéresse les exploitants, les associations foncières, les collectivités.* »

Jean-Louis CARLIER : « *Concernant les postes de transformation, il n'y aura pas d'agrandissement mais des travaux dans l'enceinte des postes.* »

Grégoire LEFEVRE, chef de projet RTE précise : « *Il n'y a pas de travaux de transformation proprement dit de prévus puisqu'on ne change pas le niveau de tension. Les travaux dans l'enceinte des postes consisteront simplement à raccorder le nouveau circuit.* »

Jean-Louis CARLIER : « *Pour la deuxième question relative au nombre de pylônes, oui probablement qu'il y en aura plus.* »

L'animateur demande : « *Quelle est l'emprise au sol d'un futur pylône et quelle sera sa hauteur ?* »

Virginie QUINTREL précise que l'emprise moyenne d'un pylône actuel est de 80 m², demain elle sera plutôt de 100 m² et on passera à une moyenne de 40 mètres de haut à environ 50 mètres de haut.

Alphonse SCHWEIN, conseiller général du canton de Beine-Nauroy : « *Quelle distance faut-il respecter vis-à-vis des habitations et des exploitations agricoles, notamment de l'élevage ? On a entendu parler, notamment à la télévision, d'effets négatifs sur les élevages et sur la santé humaine...* »

Jean-Louis CARLIER : « *Vous voulez parler des effets des champs magnétiques à 50 Hz à ne pas confondre avec ceux générés par d'autres équipements comme les antennes relais GSM. C'est un sujet auquel RTE est très sensible et sur lequel nous communiquons en toute transparence. Depuis trente ans, une centaine d'études a été menée dans le monde entier. Il n'y a pas de relation de cause à effet démontrée.* »

Jean-Louis CARLIER décrit les préconisations de l'AFFSET et de l'OPECST. Il rappelle le principe de prévention inscrit dans la réglementation européenne et française et fondé sur un seuil limite d'exposition scrupuleusement respecté par RTE.

Jean-Louis CARLIER précise : « *Pour ce projet, on a parlé de proximité d'habitat. Il faut relativiser cette proximité, on est à plusieurs dizaines de mètres. Et le champ magnétique diminue très rapidement quand on s'éloigne de la ligne* » (une diapositive est présentée à l'écran montrant les valeurs de champs sous la ligne, à 30 mètres puis à 100 mètres). « *A 100 mètres on arrive à une valeur de 1 microtesla. A 150 mètres, c'est encore inférieur.* »

L'animateur demande des précisions : « *Ca représente quoi 1 microtesla ?* »

(A l'écran, une diapositive présente les valeurs de champs générées par des équipements domestiques) Jean-Louis CARLIER commente : « *Face à votre micro-ordinateur, vous êtes sur une valeur de 1 µt. Quand on se rase avec un rasoir électrique, il y a un peu plus. 0,2 µt, c'est à peu près ce que l'on a partout dans une maison car aujourd'hui les maisons sont bien équipées en appareils électriques.* » Puis d'insister, « *sur ce projet, on garde le principe de s'éloigner encore plus des habitations quand on le pourra.* »

Revenant sur la volonté de transparence de RTE, il rappelle aux élus présents que chaque commune concernée par des ouvrages électriques (environ 18 000 en France) a reçu une brochure sur les champs magnétiques et électriques : « *RTE se propose également d'effectuer des mesures de champs à la demande des maires qui le souhaitent.* »

Ensuite, pour illustrer les propos, Grégoire Lefèvre, muni d'un appareil de mesure de champs, se promène dans la salle et jauge le champ généré par différents appareils électriques installés : vidéoprojecteur, ordinateur, console de mixage audio,... Les valeurs s'échelonnent de quelques dixièmes de microtesla à plusieurs microteslas.

Jean-Louis CARLIER revient ensuite sur la question des exploitations d'élevage : « On parle ici plutôt des champs électriques et non des champs magnétiques. Il peut y avoir des courants parasites lorsqu'il y a des installations métalliques (barrières, bâtiments...). Les nouveaux bâtiments aux normes sont bien reliés à la terre, toutes les installations métalliques sont donc protégées de ce type de phénomène. »

Jean-Louis CARLIER rappelle que RTE travaille avec les chambres d'agriculture pour résoudre les éventuels problèmes : « On effectue un diagnostic de l'installation d'élevage, si un projet est susceptible d'entraîner des courants parasites sur cette installation, RTE peut cofinancer les travaux de mise aux normes. »

Un élu : « Y a-t-il des restrictions entre les champs éoliens et le passage de la ligne ? Le tracé aura-t-il une incidence sur l'implantation des parcs éoliens ? »

Selon Grégoire Lefèvre, « les éoliennes vont s'implanter en tenant compte de la ligne existante. Ensuite, le tracé de la future ligne prendra en compte les sites éoliens existants et en cours d'implantation. Donc, oui il y aura une incidence, mais pas de gêne. »

Jean-Louis CARLIER complète : « Sur ce sujet, on travaillera dans une forme que l'on pourrait appeler d'intelligence collective avec les opérateurs éoliens ».

Jean-François SHERPEREEL : « Le projet traverse beaucoup de terres agricoles. L'agriculteur concerné est-il « exproprié » ou lui loue-t-on son emplacement ? »

Virginie QUINTREL : « il n'est absolument pas exproprié, RTE n'est pas propriétaire des terrains. C'est une servitude de passage. » Et d'ajouter « qu'il y a une longue phase de négociation en amont pour pouvoir positionner au mieux les pylônes, pour choisir l'emplacement le moins gênant possible (en bordure de parcelle, le long d'un chemin...) »

« Et après, on lui loue l'emplacement ? »

Virginie QUINTREL : « Il faut distinguer le propriétaire de l'exploitant. Pour le propriétaire, il y a une indemnité versée en une fois, liée à la servitude. L'exploitant est indemnisé de façon périodique en fonction de la durée du bail (au maximum tous les 9 ans). Le montant de ces indemnités est défini par un barème fixé en partenariat avec la profession agricole. »

L'animateur approfondit le sujet : « Pour les TGV, on a vu des parcelles rachetées, des personnes expropriées pour laisser passer le train. Cela peut arriver avec une ligne électrique ? »

Jean-Louis CARLIER : « Je ne peux pas dire que c'est impossible mais c'est extrêmement rare. Il y a un projet de ligne dans la Manche pour évacuer l'énergie d'une centrale EPR à Flamanville. Cette ligne a fait l'objet d'un protocole avec la profession agricole, mais aussi d'accords pour racheter des habitations. En effet, la configuration du territoire faisait qu'une très forte proximité avec l'habitat ne pouvait pas être évitée. Alors, on a donné le choix au propriétaire de l'habitation : soit de lui verser une indemnité au titre du préjudice visuel, soit de racheter son habitation. C'est une procédure tout à fait exceptionnelle »

Jean-François SHERPEREEL : « Y a-t-il des mesures particulières pour les aéronefs et pour les oiseaux ? »

Virginie QUINTREL précise d'abord que sur une ligne 400 000 volts, les câbles sont assez gros, donc visibles. « Les risques de percussions sont donc relativement faibles. » Elle rappelle que RTE travaille avec les associations environnementales, notamment la Ligue de Protection des Oiseaux, pour

identifier des points sensibles sur le plan avifaune. *« On travaille à l'élimination progressive des « points noirs avifaune » en posant des balises, des spirales rouges ou blanches, qui permettent aux oiseaux de mieux voir et donc d'éviter la ligne. Il y en a par exemple dans la vallée de l'Aisne. »* La ligne actuelle traverse en effet deux couloirs migratoires : au nord au niveau de la commune de Murtin-et-Bonny, puis au niveau de la vallée de l'Aisne. *« Une étude est actuellement en cours avec les associations environnementales spécialisées pour identifier les espèces faunistiques présentes à proximité de la ligne et permettre de prendre les mesures les plus appropriées possibles pour le futur ouvrage. »*

« Et pour les avions ? On fait beaucoup de montgolfière dans la région... »

Virginie QUINTREL évoque les campagnes régulières d'information de RTE et ERDF "Prudence sous les lignes". *« C'est un sujet de préoccupation majeur pour nous, on communique beaucoup auprès de la profession agricole, mais aussi auprès des utilisateurs d'engins volants, ULM,... »*

Un élu : « Vous parlez de spirales rouges et blanches, je croyais que les oiseaux ne distinguaient pas les couleurs ? »

Malgré l'absence de spécialiste avifaune le jour de la réunion publique, RTE a pu confirmer que les spirales de couleurs posées sur les câbles au droit des couloirs de migration avaient fait preuve de leur efficacité.

Renseignement pris hors réunion : les oiseaux distinguent les couleurs et celles-ci sont choisies en fonction de leur efficacité de jour comme de nuit.

L'animateur souhaite une précision : « Une hirondelle peut se poser sur une ligne à 400 000 volts ? »

Jean-Louis CARLIER : *« Oui tout à fait car pour être électrocuté, il faut soit relier deux phases, soit relier une phase à la terre. Une hirondelle ne va toucher qu'un seul câble, donc elle est au même potentiel que le câble et elle ne risque rien ».*

Jean-François SHERPEREEL propose d'aborder un nouveau thème non encore traité pendant la réunion : « Pour les habitants et les exploitants agricoles, quelle gêne pendant les travaux ? »

G Lefèvre : *« Ca dépendra du tracé, si on est assez éloigné des habitations la gêne sera limitée. »* Puis d'évoquer les différentes mesures prises lors d'un chantier de ce type : respect de la circulation (mise en place d'une signalétique, plan de circulation), limitation du bruit (absence de travaux le soir et le weekend), réduction des impacts écologiques (réservation de la terre végétale pour remettre en état d'origine les terrains). *« Il y a un constat effectué avant les travaux et après pour éviter tout litige. Un chantier de cette ampleur générera des interactions, mais de là à parler de gêne... on la limitera au maximum. »*

Jean-Louis CARLIER complète la réponse : *« Quatre années de concertation, ça permet de dialoguer jusqu'aux travaux et pendant les travaux, il y a encore de l'information. La Commission Nationale du Débat Public est très attentive à cela. Les riverains, les agriculteurs sont capables de comprendre et d'accepter les gênes des travaux s'ils sont bien informés en amont, si l'agriculteur a pu négocier la période de travaux par rapport aux récoltes, etc... ».*

René DAROQUE, garant de la concertation, demande une précision : « Qui décidera du type de pylônes ? »

Jean-Louis CARLIER rappelle que plusieurs types de pylônes sont présentés dans le dossier d'information puis précise qu'il y a « *des études techniques qui déterminent les types de pylônes possibles pour porter une ligne 400 000 volts. Il y a aussi les études environnementales et paysagères qui influent sur le choix. Cela fait partie de l'étude d'impact : peut-on ne pas avoir d'impact ? S'il y en a un peut-on le réduire ? Si on ne peut pas le réduire peut-on le compenser ? etc... »*

Un nouveau sujet est abordé par l'animateur : « Y aura-t-il des emplois générés localement ?

Jean-Louis CARLIER : « *Il est bien sûr trop tôt pour dire combien exactement, mais nous savons qu'il y aura 100 à 150 personnes qui travailleront sur le chantier »* (en fonction des périodes). Jean-Louis CARLIER explique que certains métiers (assemblage de pylônes, montage de lignes...) demandent une réelle spécialisation, « *mais les entreprises sur le chantier peuvent faire appel à des intérimaires pour certains besoins spécifiques. On travaillera suffisamment en amont avec le Pôle Emploi pour indiquer combien d'intérimaires nous recherchons et avec quelles compétences.* » Et d'évoquer pour finir les retombées économiques en termes de restauration et d'hébergement ainsi que le Plan d'Accompagnement de Projet qui permet de financer les projets locaux de développement durable.

Sur demande de l'animateur qui après avoir fait le tour de la salle constate qu'il n'y a plus de question, Jean-Louis Carlier termine la réunion en rappelant les prochaines réunions publiques ainsi que les grandes étapes de la concertation pour 2011 : définition de l'aire d'étude en juin, permanences publiques en septembre pour partager sur les enjeux du territoire, mise à disposition de registres en mairie, et enfin réunion publique sur les fuseaux en novembre, « *le 7 ou le 8 novembre, ici à Beine-Nauroy pour nous aider à trouver le fuseau de moindre impact.* »

Vers 20 heures, les participants se retrouvent autour d'un buffet facilitant ainsi la poursuite des échanges avec le maître d'ouvrage RTE et son équipe.